



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 8 novembre 2022 Délibération n° 2022-27

Objet de la délibération : Création d'un emploi permanent d'animateur(trice) du Contrat Local de santé à temps complet

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 25

Date de convocation : 2 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux le huit novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, Amandine MONARD (pouvoir de Florence DELARUE), Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liennais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY (Saulieu) ; Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Florence DELARUE (pouvoir à Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liennais) ; Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Contrat Local de Santé porté par le Pays est arrivé à échéance en 2021. Ce contrat, engagé initialement sur la période 2017-2019 a été prolongé par avenant à la suite notamment de la crise sanitaire et de la demande de l'Agence Régionale de Santé. Durant cette période de mise en œuvre du contrat, l'animation du Contrat a été assurée par le Directeur du Pays en l'absence d'un animateur santé dédié. A la suite de la réunion de bilan qui s'est tenue le 4 juillet dernier avec l'ensemble des acteurs du territoire intéressés (élus, professionnels de santé, Education nationale, Conseil Régional et Conseil Départemental, acteurs sanitaires et sociaux...) il a été décidé de s'engager dans la rédaction d'un nouveau Contrat Local de Santé pour la période 2023-2028.

Considérant la nécessité de créer un poste en vue du recrutement d'un(e) animateur(trice) du Contrat Local de Santé (CLS).

Le Président propose au Comité syndical :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois,
La création d'un emploi de chargé(e) de Mission Contrat Local de Santé (CLS) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35^e).

Au titre de ces missions, l'animateur(trice) assurera :

1) L'animation, la coordination du Contrat Local de Santé du Pays Auxois Morvan :

- Référent(e) du PETR Auxois Morvan pour le co-pilotage de son Contrat Local de Santé,
- Animation des groupes de travail préparatoire au Contrat Local de Santé,
- Préparation des comités de pilotage et plénières en complémentarité avec le chargé de mission Développement Territorial en santé de l'ARS,
- Mobilisation et animation des acteurs autour de la réalisation des projets déjà engagés, notamment sur :
 - le déploiement de l'exercice coordonné sous toutes ses formes (équipe de soins primaires, maisons de santé...)
 - la prévention des personnes âgées de + de 60 ans en perte d'autonomie en lien étroit avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or (gestion de l'enveloppe des crédits de la Conférence des financeurs déléguée au territoire, accompagnement des projets locaux...)
 - le déploiement des permanences de la Maison des Adolescents et de leurs parents sur le territoire (collèges, centres sociaux...)
- Mobilisation et animation des acteurs autour de la réalisation de nouveaux projets :
 - l'articulation entre le CLS et le Projet Alimentaire Territorial (PAT) particulièrement sur les enjeux de nutrition et sur le déploiement éventuel du Plan National Nutrition Santé sur le territoire,
 - qui pourraient voir le jour à la suite de la constitution des Communautés Professionnelles territoriales de Santé (CPTS Auxois Morvan et CPTS Centre 21)
 - le déploiement d'outils numériques
- Définition d'une programmation annuelle d'actions,
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages identifiés au CLS (appui technique, administratif et financier),
- Accompagnement des porteurs de projets pour le développement des actions d'animations territoriales menées par les acteurs du territoire,
- Coordination avec l'ensemble des réseaux,

- Mise en œuvre et pilotage des actions portées par le PETR,
- Suivi et évaluation des actions du CLS,

2) La gestion des projets :

- Animation de la problématique « santé » en lien avec les enjeux de territoire,
- Assurer l'animation transversale du programme d'actions :
 - Veiller à l'articulation entre les différents projets et particulièrement entre le Contrat Local de Santé et le Projet Alimentaire Territorial,
 - Être l'interlocuteur privilégié des acteurs en charge de sa mise en œuvre pour l'émergence de leurs projets et leur apporter conseil, appui méthodologique dans l'élaboration de leurs projets.
- Assurer la recherche de partenaires financiers pour le financement des actions inscrites dans le Contrat Local de Santé.

Cet emploi est équivalent à la catégorie A.

Cet emploi est ouvert aux grades suivants : attaché, rédacteur

Cet emploi est créé à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à l'article 3-3 :

2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

L'agent contractuel percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des rédacteurs ou attachés territoriaux, en fonction des conditions d'accès à ces catégories.

Conformément à l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, la rémunération de l'agent contractuel sera fixée par le Président en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice,
- l'expérience de l'agent.

Le Président peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

- 1) Adopte la proposition du Président et de créer un emploi permanent à temps complet d'Animateur(trice) du Contrat Local de Santé à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35^e).
- 2) Décide de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- 3) Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 021-200048544-20221108-2022_27-DE

4

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :
Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.